

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Janvier 2021

En l'an deux mil vingt, le conseil municipal s'est réuni le vingt-six janvier à 20h00 sur une convocation du vingt et un janvier 2021.

Présents : M. NEAU Philippe, Mme ROBIN Marion, Mme MADEUX-DUBOIS Edwige, M. JARDIN Stéven, Mme CLAVURIER-MICHAUD Sonia, Mme PORTAIS Emilie, M. TRICARD Frédéric, M. BARRAUD Bernard, Mme VINCENT Magali, Mme CORS Emilie, M. BERTRAND François, M. Christophe COETTO.

Absents : Vincent RENAUDIN, François BERTRAND (a donné pouvoir à Steven JARDIN), Thomas ROGER.

Secrétaire de séance : Edwige MADEUX

## 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 :

**Vote : 11 OUI 2 Abstentions**

## 2. Chemin de Beauregard :

M. NEAU situe géographiquement le chemin de Beauregard.

Il s'agit de la voie partant de la route de Beauregard et qui rejoint le hameau de Beauregard environ 300 mètres de voie. Jusqu'à ce jour ce chemin était classé « voie communale » mais la commune n'en était pas propriétaire.

Sur le plan cadastral cette voie appartient à la famille CARDINEAU

L'entretien est déjà effectué par la municipalité.

Frédéric TRICARD précise que cette « acquisition » permettrait à la commune de percevoir une dotation (DGF) ce qui fera un apport complémentaire pour la commune.

Émilie PORTAIS demande si cela implique un cout pour la commune.

M.NEAU indique qu'il s'agit d'un acte administratif qui sera facturé, aux environs de 300 €

**Vote : 13 OUI**

## 3. CONVENTION FC2C :

Afin de réglementer l'utilisation des équipements sportifs de la commune et notamment celle du stade, une convention d'utilisation a été élaborée.

Celle-ci s'appuie sur la convention d'utilisation des gymnases de la CDC.

Edwige MADEUX précise que cette convention permet de formaliser un cadre à l'utilisation du stade avec le FC2C afin d'éviter de se trouver dans la même situation que lors du litige survenu avec le club de Périgny.

Elle sera transmise au FC2C par Christophe COETTO.

**Vote : 13 OUI**

## 4. Nomination des élus au Comité de pilotage du RIFSEEP :

Le Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État est le régime indemnitaire prenant en compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

C'est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État.

La commune a l'obligation de mettre en place le RIFSEEP pour le paiement des indemnités des agents municipaux

M.NEAU explique qu'il existe deux types d'indemnisations pour les agents municipaux

- Une indemnité de fonctions, et d'expertise (IFSE) , versée mensuellement.  
Apparaissent dans cette indemnité, la mutuelle, les avantages sociaux et les primes et indemnités pour accroître la rémunération en fonction des compétences
- Un complément indemnitaire annuel (CIA).

- Ce complément permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.
- Cette indemnité est donc déterminée en fonction de la réalisation des objectifs fixés qui doit faire suite à un entretien annuel obligatoire.

Cette indemnité aurait dû être mise en place depuis août 2020

Marion ROBIN va refaire un tableau avec une décomposition des salaires, l'obligatoire et le facultatif de chaque agent.

Cet ajustement nécessite la mise à plat des salaires afin de dégager ce qui est des IFSE des CIA. Nous verrons ainsi si cette nouvelle pratique a une incidence sur les salaires.

Marion ROBIN va refaire un tableau avec une décomposition des salaires, la partie « obligatoire » et la partie « facultative » de chaque agent.

Stéven JARDIN demande si nous avons la possibilité de nous faire accompagner dans cette mise en place par une personne extérieure.

Monsieur NEAU va se renseigner sur la possibilité de nous faire accompagner par l'association des Maires de France ou tout autre organisme.

Stéven JARDIN pense qu'une présentation du dispositif aux agents et aux élus serait pertinente

Pour organiser cette mise en place qui ne devrait pas avoir lieu avant 2022, M.NEAU propose la constitution d'un comité de pilotage

Il propose pour ce comité :

Marion ROBIN

Stéven JARDIN

Christine MAINGOT

Mickael RENAUDON pour l'ALSH

M. NEAU le présidera en qualité de Maire

**Vote : 13 OUI**

##### 5. Questions et informations diverses :

###### FIBRE OPTIQUE :

Philippe a rencontré la société EIFFAGE. Le câblage de la fibre a commencé et début février débutera le passage de l'alimentation.

Ils ont sollicité la mairie pour avoir un lieu pour installer la cabane de chantier. M.NEAU leur a proposé de déjeuner dans le modulaire derrière la mairie.

###### EGLISE

Une réunion aura lieu le 27 janvier avec le comité église pour la mise en place de la nouvelle campagne de dons

###### FOURNIL

Une réunion a eu lieu en mairie avec M. JARRIJON de l'EPFNA (Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine) pour l'achat du fournil.

Celui-ci a confirmé après la visite du fournil que cet achat rentrait dans les projets sélectionnés par l'EPFNA La prochaine commission EPFNA aura lieu le 25 février 2021 pour la validation des projets.

Après une visite sur le site du fournil il a assuré que cela rentrait bien dans le cadre de leur activité.

Magali VINCENT demande si nous avons besoin de constituer un dossier avant la commission et s'il y a une sélection sur les projets présentés lors de la commission.

Marion ROBIN indique que M. JARRIJON a uniquement évoqué la convention qui sera envoyée à M. NEAU. Elle indique qu'avant l'achat l'EPF doit faire appel aux domaines pour avoir un avis sur le prix. Celui-ci étant inférieur à 180 000€, cela ne nécessite pas leur accord.

Elle indique qu'avant l'achat l'EPFNA fait appel aux domaines pour avoir un avis sur le prix, mais que celui-ci étant inférieur à 180000 € cela ne nécessite par leur accord

Magali VINCENT demande si EPFNA peut négocier le prix. Cela n'est pas prévu.

Si le dossier est validé, la Mairie rachètera le fournil à l'EPF dans les 5 ans, mais nous devons payer 20 % au départ soit 26 000€ si nous voulons avoir l'usufruit et de ce fait percevoir le loyer de l'appartement et percevoir le FCTVA sur les travaux qui seront engagés.

Cette condition sera intégrée à l'acte de vente afin de ne pas avoir de frais supplémentaires dans 5 ans

M.NEAU rencontrera M RIFFAULT de la mairie vendredi matin pour étudier le projet de dépôt de pain viennoiserie et pâtisseries à Nuaille.

#### Maison POUVREAU

Les domaines ont appelé pour visiter, ils souhaitent entrer dans la maison mais cela n'est pas envisageable vu l'état de la bâtisse.

Ils doivent venir fixer le prix.

A ce jour on ne sait pas comment va être évalué le prix de la maison (prix du terrain construire ou prix du terrain à construire moins les frais de démolition ?

Magali VINCENT demande si nous n'aurions pas la possibilité de faire acheter la maison POUVREAU par l'EPFNA

Marion ROBIN indique qu'ils ont évoqué une veille foncière sur la commune donc peut-être est-il possible de l'envisager

#### ASEMBLEE GENERALE DU PARC

Magali VINCENT ET Philippe NEAU ont participé à la réunion en visio-conférence

Une partie de la réunion a permis de voter le budget et une seconde partie de la réunion était consacrée à la mise en place d'un nouveau site qui fait un relevé de la faune et la flore du parc sur la commune

Le programme d'action 2021 était également à l'ordre du jour

#### MARAIS COMMUNAL

M.BEAUBEAU du Parc de Marais Poitevin a invité les communes du Gué d'Alléré, de St Sauveur et de Nuaille à une réunion sur site pour évoquer les travaux du chemin de contention permettant l'accès au parc de Saint Sauveur. Que ce soit pour les clôtures comme pour les haies.

Une enveloppe de 10000 € a été constituée, mais dans un premier temps un travail d'élagage des haies est à prévoir. La commune de Saint sauveur se charge de faire établir un devis auprès de M. BONNET (partage en de la somme entre les 3 communes) Il s'agirait d'un travail partagé entre les 3 communes. Après cet échange avec les éleveurs, M.BEAUBEAU se charge de faire établir des devis et reviendra vers les communes pour proposer un projet.

Marion ROBIN espère que les demandes des éleveurs ont été entendues par le technicien du Parc.

Stéven JARDIN demande si ce montant de 10000 € est versé directement aux communes qui se chargeront elles-mêmes des travaux ou si le Parc du Marais Poitevin se charge de faire les travaux en fonction de leur projet

Marion ROBIN précise que le PNR est maître d'œuvre. Si l'enveloppe des 10 000€ est dépassée, le complément sera à la charge des 3 communes.

#### ECOLE

Stéven JARDIN indique qu'une ATSEM a été malade et une enseignante était également absente.

L'ATSEM a été remplacée immédiatement, par une animatrice de l'ALSH, sur l'ensemble du temps d'absence.

Il alerte sur ces remplacements, dans l'urgence, qui occasionnent des heures supplémentaires conséquentes et nous mettent en difficultés sur la gestion du temps de travail de nos salariés.

Une vigilance est à porter sur cette pratique devenue systématique et d'autres solutions sont parfois à mettre en œuvre (remplacement partiel, remplacement à partir de 2-3 jours d'absence...) en concertation avec la Direction de l'Ecole et les agents."

## FC2C

Christophe COETTO indique qu'il a reçu une demande de subvention du FC2C adressée à toutes les communes ayant des licenciés au FC2C

Le FC2C demande 3000 € de subvention à chaque commune en raison de la crise indiquant qu'il en va de la survie du club

Stéven JARDIN a évoqué la situation lors de la commission jeunesse et sport car le FC2C a également demandé une subvention auprès de la CDC.

Cette demande semble démesurée, puisque que les licences perçues n'ont pas été remboursées aux licenciés et qu'il n'y a pas eu de frais cette année du fait de l'annulation de l'activité. Aucune autres association sportive n'a fait de demande.

Nous pensons qu'il est nécessaire de faire une réponse globale avec les autres mairies du territoire. M.NEAU va également en parler avec Valérie AMY MOIE.

Une réponse provisoire va cependant être adressée au FC2C afin de les informer de la prise en compte de leur demande

## CANTINE

Emilie PORTAIS a testé les inscriptions par voie dématérialisée au centre de loisirs .Elle demande si cela n'est pas possible de l'envisager également pour les inscriptions à la cantine.

Une étude va être faite à ce sujet

## URBANISME

Magali VINCENT a rencontré Mme Emilie ANTHOINE de la CDC concernant le PLUIh, celui-ci serait approuvé dans les mois à venir .

L'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) pour la partie située à l'entrée du village (côté rue des Ecoles) serait envisageable.

La seconde demande pour l'OAP située sur le lotissement des chênes n'a pas pu être modifiée.

Elle a également rencontré Elodie DUPIN pour proposer une formation sur le PLUIh à l'attention des élus et des secrétaires.

## TRAVAUX LOTISSEMENT DES CHÊNES

Frédéric TRICARD indique que les travaux avancent mais ils ont pris un mois de retard ce qui occasionne des problèmes dans la rue de Bel air

Des riverains ont signalé des nuisances sonores, d'autres rencontrent des difficultés pour le passage des poubelles.

Après un entretien avec CYCLAD le ramassage des poubelles va pouvoir reprendre dans de bonnes conditions

## RUE DU CIMETIERE

Dans la Rue du Cimetière, les travaux liés au passage de la fibre ne permettront pas la circulation des camions de ramassage de CYCLAD, il sera nécessaire que les riverains placent leurs containers en amont et en aval des travaux le temps du chantier

## ECLAIRAGE

M.NEAU avait proposé en raison du couvre-feu, une extinction des éclairages publics à 20h au lieu de 22h ENEDIS va voir avec CITEOS pour obtenir un devis pour cette modification (x2), à ce jour nous n'avons toujours rien reçu.

EDF a été interrogé pour connaître le montant estimé des économies qui pourraient être réalisés.

Magali VINCENT signale que la pendule de l'église n'était encore plus à l'heure la semaine dernière. M. NEAU signale qu'une intervention a eu lieu vendredi

## SITE INTERNET

La mise en ligne a bien eu lieu, il reste quelques modifications à apporter

Il y a eu 90 connexions lors de la première journée

Un outil de suivi existe mais il est complexe à utiliser

Émilie PORTAIS a remarqué des erreurs concernant les permanences du département. Les corrections vont être apportées.

Plusieurs élus font le retour de commentaires positifs concernant la nouvelle gazette.

Une page FACEBOOK va être reconfigurée pour fusionner la mairie, le plan d'eau, Ciné Nuailé et la bibliothèque.

#### COMMISSION CULTURE

Edwige MADEUX a participé à la réunion de la Commission Culture de la CDC, il s'agissait de voter les subventions aux associations

Des disparités existent entre les communes. Certaines d'entre elles qui proposent de grands événements de type, festivals notamment se voient attribuer régulièrement des subventions, ce qui impacte celles apportées aux autres associations.

Stéven JARDIN indique que cette problématique existe aussi en commission Enfance Jeunesse

Un nouveau système de répartition des subventions a été évoqué lors de la commission.

Nous ne pourrons pas bénéficier cette année d'une animation dans la commune proposée par la CDC car nous en avons bénéficié en 2020 ; Nous ne sommes donc pas prioritaires.

La séance est levée à 21h30

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN		François BERTRAND	PROCURATION STEVEN JARDIN
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	
Frédéric TRICARD		Vincent RENAUDIN	
Magali VINCENT		Emilie PORTAIS	
Bernard BARRAUD		Thomas ROGER	
Sonia CLAVURIER-MICHAUD			